



les parkings de la **place du village et de derrière l'Eglise** seront réservés dès 16h30
pour les Conseillers communaux

Mardi 28 juin 2016



17h25 – 17h30 : Sonnerie des cloches



Au Temple de Belmont à 17h30



1. « **L'Avenir** » – entrée dans l'Eglise des Élus
2. Introduction et méditation par M. J.-B. Lipp, Pasteur
3. « **L'Avenir** » – interlude
4. Assermentation du Conseil communal par M. Daniel Flotron, Préfet
5. Assermentation du Syndic et de la Municipalité par M. Daniel Flotron, Préfet
6. « **L'Avenir** » – interlude
7. Prière par M. J.-B. Lipp, Pasteur
8. « **L'Avenir** » – sortie

**Déplacement à la Grande Salle
en musique avec « **L'Avenir** »**

./ voir au dos

à la Grande Salle – 1^{er} étage



NB : les élections sont valables pour une année, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, sauf celles pour lesquelles il est précisé que la durée est celle de la législature, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021 (5 ans). Lorsque le nombre de candidat(s) est égal à celui du nombre de siège(s) à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

1. Sous la présidence de M. Daniel Flotron, Préfet

- Assermentation des Conseillers communaux qui ne l'auraient pas été à l'église pour des raisons personnelles ou pour cause d'empêchement
- Election du(de la) Président(e) du Conseil communal (pour une année - scrutin individuel secret)
- Election du(de la) Secrétaire du Conseil communal (pour 5 ans - scrutin individuel secret)

M. le Préfet se retire temporairement

2. Sous la présidence du(de la) nouveau(elle) Président(e) du Conseil communal (accompagné(e) du(de la) nouveau(elle) Secrétaire du Conseil communal)

- Election du bureau du Conseil communal :
 - * 1^{er} Vice-président(e), 2^{ème} Vice-président(e) (pour une année - scrutin individuel secret)
 - * deux scrutateurs(trices), deux suppléant(e)s (pour une année - scrutin de liste)
 - * un(e) secrétaire suppléant(e) (pour 5 ans - scrutin individuel secret)
 - * un huissier et un huissier suppléant (pour 5 ans - scrutin individuel secret)

puis assermentation des huissiers

- Election de la Commission des finances (pour 5 ans - scrutin de liste)

3. Retour de M. le Préfet qui reprend la présidence

- Allocution de M. Gustave Muheim, Syndic
- Allocution de M. Daniel Flotron, Préfet

***Fin de la cérémonie officielle qui sera
suivie d'une collation au réfectoire (rez inférieur)
de la Grande Salle***